

# Quand se faire appeler "Madame" devient subversif...

by [Marie-Hélène Lahaye](#)

Depuis presque 3 ans, je reçois mes convocations au Conseil communal de Saint-Gilles au nom de 'Mademoiselle' Marie-Hélène Lahaye. En effet, je suis une Conseillère communale non mariée...

J'ai souvent pensé demander au Secrétaire communal de modifier son fichier d'adresses pour remplacer 'mademoiselle' par 'madame', comme je l'ai fait les quelques rares fois où un correspondant, ayant accès à mon état civil, a jugé nécessaire d'insister sur le 'mademoiselle'. Réflexion faite, je me suis dit que j'allais plutôt déposer un petit point au Conseil communal pour demander à l'Administration de Saint-Gilles d'utiliser le mot 'madame' dans ses contacts avec toutes ses administrées. Autant que toutes les femmes non-mariées en profitent...

J'étais sincèrement convaincue que ce point passerait sans le moindre problème, pensant (naïvement) que l'Administration utilisait le mot 'mademoiselle' depuis 150 ans par simple habitude. Et pensant (tout aussi naïvement) que le Collège aurait une réaction de type « *oui, c'est vrai, aujourd'hui, avec l'égalité homme-femme et le fait que le mariage n'est plus l'unique forme de vie, le mot 'mademoiselle' est devenu obsolète. Généralisons donc le 'madame'. Point suivant...* ». Mais j'ai été trop naïve...

## Conseil communal du 22 octobre 2003

Je présente mon point en faisant rapidement l'histoire du mariage et en démontrant qu'aujourd'hui l'utilisation de 'mademoiselle' pour désigner les femmes non mariées est non seulement inégalitaire, mais désuet. Je m'attends à ce que ce soit l'Echuveine de l'Egalité des Chances ou l'Echuvein de la Population qui me réponde. Mais non, c'est notre Député- Bourgmestre-ex-(futur ?)-Ministre- Président Charles Picqué en personne qui prend la parole. Il explique qu'il se sent agressé par un de mes « considérants » (celui qui disait que le mot 'mademoiselle' permettait de repérer les femmes sexuellement disponibles).

Ensuite il évoque ses relations avec une amie intime « *qui serait très choquée s'il l'appelait 'madame'* ». Il en vient donc à la conclusion que ma proposition est tout-à-fait inacceptable.

Etant donné que mon but n'était surtout pas d'agresser Monsieur Picqué, je lui propose de supprimer le « considérant » litigieux et de garder intacte le reste de la proposition de décision. Alors que d'habitude, modifier les « considérants » d'une proposition ne pose aucun problème lors des Conseils communaux, cette fois-ci, il était bizarrement *impossible* de modifier cette proposition pendant le Conseil communal.

Pour éviter un vote de rejet, j'ai retiré ma proposition en annonçant que j'allais la redéposer au Conseil communal suivant, après en avoir modifié les « considérants ».

### **Conseil communal du 26 novembre 2003**

Je réintroduis ma proposition en ayant pris soin de ne mettre que des « considérants » de type purement juridique pour ne plus agresser Monsieur Picqué.

Mais le Secrétaire communal refuse de mettre ce point à l'ordre du jour, évoquant exceptionnellement le Règlement d'Ordre Intérieur. Du jamais vu en 3 ans !... Oui, demander que l'administration abandonne le mot 'mademoiselle' devient un enjeu politique hautement important, pouvant engager les autorités communales sur des terrains qu'elles ne maîtriseraient plus et qui mettrait en péril la Commune de Saint- Gilles tout entière... Toutes les stratégies et tous les coups bas sont autorisés pour contrer une proposition si subversive !

Qu'à cela ne tienne ! Je décide de re-redéposer ce point au Conseil communal suivant en veillant, non seulement à ne plus agresser Monsieur Picqué, mais aussi à respecter scrupuleusement le Règlement d'Ordre Intérieur...

### **Conseil communal du 10 décembre 2003**

Je présente mon point, non plus en résumant l'Histoire du mariage, mais en faisant un petit exposé sur ce qu'est la lutte anti-sexiste, afin de sensibiliser mes collègues des autres partis. Je fais donc la comparaison classique entre le combat anti-raciste et le combat anti-sexiste, puisque les deux reposent sur les mêmes principes, à savoir la discrimination entre êtres humains sur base de caractéristiques physiques. J'ai ainsi démontré en quoi l'usage du mot 'mademoiselle' était sexiste et donc discriminatoire.

Pendant que je parlais, j'avais l'impression d'être devant une classe d'adolescents pré-pubères à qui on parle de sexualité. Vous voyez, ces jeunes qui se sentent mal à l'aise avec leur sexualité naissante et qui rient de façon exagérément démonstrative à chaque mot évoquant la sexualité. C'est une réaction normale pour de jeunes adolescents, nous sommes tous passés par là quand nous avions 12 ou 13 ans...

Mais là, j'étais devant 35 conseillers communaux, tous plus agés que moi, dont la plupart avaient ce même rire exagérément démonstratif lorsque je prononçais des mots aussi drôles que « racisme », « génocide », « émancipation des noirs américains de l'époque esclavagiste », « homophobie » ou « discrimination ». Même Catherine François, celle qui se présente comme féministe, préférait participer à l'hystérie ambiante plutôt qu'aller se cacher dans les toilettes comme elle l'a fait lors du Conseil communal précédent.

Et oui, quelque part, ça m'a rappelé Olympe De Gouge qui déclenchaît l'hilarité de l'Assemblée de 1789 en défendant la Déclaration des Droits de la Femme et l'abolition de l'esclavage. Ca m'a rappelé les moqueries qui accompagnaient les Suffragettes du début du siècle. Ca m'a aussi rappelé les railleries

qu'a subies Simone Veil lors des débats sur l'avortement en France. Ou encore tout récemment la situation des députées algériennes réclamant la révision du code de la famille, à qui les députés empreints d'idées 'traditionnelles' ont répondu sarcastiquement en dissertant sur la taille du bâton que le mari pouvait utiliser pour battre sa femme...

Comme si dès qu'on parlait de sexismes, on touchait à quelque chose de si intime, de si mal assumé par ses interlocuteurs, voire de si tabou, qu'il ne peut que déclencher un rire de gêne exagérément démonstratif.

Le Conseil communal est si sérieux et digne lorsqu'il s'agit de discuter de quelque chose d'aussi grave que la mise à sens unique d'une rue de la Commune ou de l'achat de 3 imprimantes-laser pour le Service des Affaires sociales. Mais dès qu'on parle d'égalité et de lutte contre les discriminations, l'attitude des conseiller-es changent radicalement pour devenir très émotionnelle et très personnelle :

- ▶ je parlais de relation entre l'administration et ses administrées, Monsieur Picqué m'a répondu en évoquant ses relations avec son amie intime ;
- ▶ je parlais des relations administratives entre les fonctionnaires et la population, le Conseiller CDH a évoqué sa fille de 15 ans qui « *serait traumatisée si elle recevait un courrier lui étant adressé avec la mention 'madame'* ». J'ignorais qu'il avait une fille... Ce même conseiller CDH a d'ailleurs voté contre ma proposition parce qu'il connaît une femme « *qui est fière de se faire appeler 'mademoiselle'* » en faisant référence à la Mère supérieure du couvent (qui a dit que le CDH avait abandonné ses références chrétiennes ?).

Parler d'égalité homme-femme touche probablement quelque chose de profondément intime, ce qui pourrait expliquer les réactions moqueuses qui, depuis 200 ans, ont accompagné et qui accompagnent encore toute proposition en vue de l'égalité homme-femme, de la plus anodine à la plus importante.

Peut-être que le rire des interlocuteurs fait intrinsèquement partie de la lutte anti-sexiste.

C'est sous les moqueries et dans l'hilarité générale qu'on a obtenu le suffrage universel, le droit à la contraception et le droit à l'avortement. Et c'est sous les moqueries et dans l'hilarité générale qu'on a obtenu... la recommandation aux fonctionnaires communaux de Saint-Gilles de ne plus utiliser le mot 'mademoiselle' dans ses contacts écrits avec la population...

*Marie-Hélène Lahaye est Conseillère communale Ecolo à Saint-Gilles (qui se dit que parler d'anti-sexisme au Conseil communal lui change des interpellations sur les économies d'énergie...)*

**La loi est avec nous !** La généralisation de l'usage du mot « madame » pour désigner les femmes, quel que soit leur état civil, est non seulement une revendication féministe, mais est également prévue par la loi : la 5e recommandation de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 1993 établissant les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, précise qu' « il est recommandé de généraliser l'appellation Madame en lieu et place de Mademoiselle »

